

Compte rendu de la visioconférence du 30 avril 2020 **Réouverture progressive des écoles à compter du 12 mai**

Emmanuelle Cuny précise l'objet de la réunion qui est de faire un point sur l'avancée de la réouverture des écoles sur la base du volontariat.

Un questionnaire sera adressé ce même jour à l'ensemble des parents. L'analyse des retours nous permettra de définir plus précisément le nombre d'enfants en classe le 12 mai et prenant leur déjeuner sur place. Bien entendu, ce chiffre reste approximatif, les parents indécis à ce jour peuvent changer d'avis d'ici la date de reprise.

Jérôme Bineau, Directeur de l'Education à la Ville de Bordeaux, nous apportera des précisions la semaine prochaine suite à ses échanges avec l'Education Nationale.

Il nous informe que Monsieur le Directeur Académique réunit, ce jour, les inspecteurs de l'Education Nationale pour préparer leur organisation, notamment sur le choix des élèves qui pourront revenir à l'école.

Une liste d'interventions obligatoires va être rédigée tant sur le plan d'organisation auprès des parents que sur le plan matériel et d'organisation au sein des écoles.

60 agents municipaux travaillent en groupe, quotidiennement, sur les différentes modalités d'ouverture à mettre en place, par groupes thématiques :

- Retour à l'école
- Coordination générale avec les associations notamment pour le parascolaire
- Contenu des activités culturelles, sportives et civiques, à définir pour les enfants qui seront non scolarisés
- Eté 2020 : groupe piloté par la direction de la solidarité urbaine pour préparer la prise en charge des activités ludiques, de la continuité éducative pendant l'été pour les enfants les plus en difficulté scolaire.

Concernant le projet école est structuré en sept groupes de travail parmi lesquels celui visant à mettre en place un protocole sanitaire et la restauration scolaire.

Jennifer Duval, diététicienne de la Ville, nous informe de la proposition de livraison de repas froids par le SIVU, en portion individuelle, servi dans les classes de 15 enfants. L'accès à la salle de restauration scolaire ne sera pas ouvert.

Le protocole d'entretien sera organisé conformément aux directives imposées dans le cadre du COVID. Un renfort sur toutes les zones de contact sera mis en place : sanitaires, poignées de portes.

L'accueil des enfants prévoira une rentrée des enfants par petits groupes avec accès directement dans les classes. Chaque groupe d'enfants aura une pastille de couleur qui lui permettra de se repérer et de se rendre aux espaces qui lui seront dédiés, comme le sanitaire par exemple.

Nous travaillons également sur l'échelonnement des temps de récréations.

Les parents auront-ils accès dans l'enceinte de l'école ?

Non, les enfants seront récupérés par le personnel.

Qu'en est-il de la facturation des repas ? Compte tenu de l'évolution de cette situation, l'annulation des repas sera-t-elle facturée ?

L'administration aura un regard bienveillant sur cette problématique. Il conviendra aussi aux parents d'être vigilant sur l'inscription de leur enfant pour limiter le gaspillage alimentaire.

Une commande de repas a déjà été faite au SIVU pour le jour de la rentrée, suite à un travail prévisionnel effectué. Le volume déjà prévu reste à réajuster dès le retour des questionnaires.

Le nombre des sanitaires dans les écoles sera-t-il suffisant ? Quelle sera la fréquence de nettoyage ? Des essuies mains jetables seront-ils fournis en quantité suffisante ?

4 passages de nettoyage (matin, matinée, pendant la pause méridienne et en milieu d'après-midi) sont prévus.

Tous les locaux seront dotés de savon et de papier essuie main jetable.

Un retour des enfants important est-il envisagé sur les REP ? Que se passera-t-il si plus de 15 enfants veulent rejoindre leurs classes ?

15 enfants maximum par classe est défini par décision gouvernementale. Il ne sera donc pas possible d'en accueillir plus. L'arbitrage relève des compétences de l'Education Nationale.

Les échanges avec l'Education nationale laissent envisager que chaque enseignant restera affecté à sa classe ; la gestion de l'absentéisme des enseignants relève de l'Education nationale, comme en temps normal.

A contrario, les agents municipaux d'une école peuvent venir en renfort d'un autre établissement en manque.

Le retour du questionnaire nous permettra d'affiner cette organisation. Des jurys de recrutement sont en cours d'organisation pour renforcer les équipes avec des agents contractuels.

Tous les parents sont contactés pour s'assurer que chacun bénéficie d'un mode de garde adapté.

L'organisation des temps de classe reste trop floue pour que les parents puissent se prononcer pour le retour de leurs enfants.

Les temps scolaires pourraient se faire un jour sur deux. Un accueil exceptionnel sera maintenu pour tous les enfants.

La direction de l'école Solférino a diffusé son propre questionnaire. Il ressort que 40 familles sont favorables à la reprise le 12 mai, 16 sont défavorables. Le rythme scolaire souhaité est de 2 jours par semaine au lieu d'une semaine sur deux.

Qui est responsable de ce choix de reprise ?

L'Education Nationale est seule responsable de cette décision.

Qu'en est-il pour les fratries ?

Cette organisation est gérée par l'Education Nationale. Toutefois, si un enfant d'une fratrie ne reprend pas l'école, la Ville l'accueillera en parascolaire. Il est rappelé que 3400 familles de fratries sont concernées.

Où l'accueil parascolaire sera organisé ?

Différents lieux d'accueil ont été recensés. Vu le nombre important de sites déconcentrés qui pourraient exister, le SIVU ne pourra pas fournir tous les lieux. Dans ces conditions, un pique-nique pourra être demandé aux familles. Ce principe reste à mettre en place.

Les places sont limitées dans les différentes associations concernées par l'accueil des enfants en parascolaire.

Aujourd'hui, chacune d'entre elles recense le personnel susceptible d'être présent. Des recrutements pourraient être faits.

Il est nécessaire de changer leur temps de travail, d'une journée de travail du mercredi à 5 jours de la semaine. La présence des animateurs tous les jours aura un impact certains le mercredi où 5200 enfants étaient accueillis.

Des critères d'éligibilité seront définis pour prioriser l'accueil des enfants. Certains resteront prioritaires : animateurs, agents, soignants, familles très fragiles.

Il sera nécessaire d'aligner tous les horaires avec les entrées et sorties de classes dans ce nouveau dispositif. Les associations ne pourront plus assurer le périscolaire. L'Education Nationale travaille pour cette reprise de ce temps.

Le protocole de nettoyage en période scolaires sera dupliqué quant à l'utilisation des locaux utilisés.

Pour éviter la mixité des groupes, la gestion à la carte des enfants non-inscrits au préalable n'est pas possible.

Le taux d'encadrement préconisé est de un animateur pour 10 enfants en élémentaire et pour 5 enfants en maternelle. Le choix de la Ville serait de deux enfants pour 10 élémentaires et un pour 5 en maternelle. Une réflexion est en cours avec les associations.

Les associations prennent en charge le parascolaire, les agents municipaux le périscolaire du soir après l'école. Cependant le nettoyage sera très important. L'agent municipal ne peut être partout. Le matin, l'entretien avant l'accueil des enfants mobilisera le personnel. Il sera éventuellement possible d'une présence jusqu'à 18h maximum. Sur la base du volontariat, les enseignants pourront assurer le périscolaire du soir.

Des groupes seront créés dans les écoles, en accueil périscolaire et en parascolaire. Votre enfant ne sera pas forcément dans le même groupe d'une activité à l'autre.

Qu'en est-il pour les enfants en situation de handicap ?

Cette préoccupation est soumise à l'Education Nationale. Nous n'avons pas de retour à ce jour.

Concernant les enfants restés à domicile, quelles sont les préconisations pour le suivi scolaire ? Comment les enseignants peuvent être à l'école et organiser le suivi scolaire à domicile ?

Il s'agit d'une décision de l'Education Nationale.

Qu'en est-il en l'absence d'enseignant ?

Un recensement des enseignants pouvant être présents à la reprise est en cours.

En cas de maladie d'agents, pourront-ils être remplacés ?

Il n'est pas possible, à ce jour, de prévoir cette éventualité. Des agents de remplacement pourront être affectés sur ces postes rendus exceptionnellement vacants, dans certaines limites évidemment.

Notre priorité : faisons en sorte de rendre possible l'ouverture des classes le 12 mai !

Les familles s'interrogent sur la difficulté de maintenir les enfants trop longtemps en classe sans pouvoir se défouler (repas en classe).

Faisons confiance des enseignants qui pourront organiser des récréations plus longues.

Pendant la pause méridienne, tous les enfants seront-ils ensemble ?

Non, l'organisation est mise en place afin de maintenir les groupes d'enfants séparés. Pour cela, une signalétique, marquage au sol, sera mise en place.

Deux systèmes lors des entrées à l'école sont prévus : un logo pour rappeler la distanciation et un kit adhésif pour positionner les repères au sol et par couleur.

L'approvisionnement des écoles est pris en charge par le magasin mutualisé. Les masques pour les agents seront livrés dès le 4 mai. Les écoles seront dotées en savon, gel hydro alcoolique et essuie-mains jetables.

Les parents pourront-ils fournir le repas froid de leurs enfants ?

Non, pas de différenciation pour l'école.

Oui, pour le parascolaire.

Un verre nominatif, à la journée, peut-il être fourni par les familles ?

Il s'agit du principe de la gourde, en cours de réflexion.

Nous envisageons aussi la fourniture par les parents d'une trousse pour éviter le partage du matériel pédagogique.

Des prises de températures sont-elles prévues au moment de la rentrée ?

Non, les familles en sont chargées à domicile, avant d'amener les enfants à l'école.

Est-il prévu une mise à disposition des enfants du gel hydro alcoolique, du savon et des serviettes jetables ?

Le gel n'est pas recommandé pour les plus petits. Les distributeurs seront mis en hauteur et plutôt à utiliser en cas d'éloignement d'un point d'eau. Le lavage très régulier des mains au savon et à l'eau avec essuie-mains jetables est préféré. Plusieurs points de lavage des mains seront prévus dans les écoles.

Existe-t-il un point d'eau dans chaque classe, notamment pour le lavage des mains avant le déjeuner pris dans les classes ?

Non, mais des sanitaires sont à proximité des classes. Avant de manger, il est évident que les enfants seront invités à se laver les mains, selon le protocole.

Quelle est la règle pour le port de chausson en classe ?

Les enfants garderont leurs chaussures.

Les ATSEM resteront-elles présentes dans les classes ou seront-elles réparties sur d'autres tâches ?

La priorité restera aux règles sanitaires d'accueil. Compte tenu du petit nombre d'enfants en présentiel, les enseignants ne devraient pas avoir de difficultés à rester seul avec eux.

Une organisation différente selon les besoins des écoles sera mise en place.

Les agents garderont leur masque toute la journée.

Quelles sont les prochaines dates à retenir ?

L'Education Nationale fera une communication auprès des directeurs et directrices d'école prochainement.

Le questionnaire va être envoyé aux familles aujourd'hui.

La Ville communiquera vers le 6 ou 7 mai.

Une nouvelle réunion sera organisée le 5 mai à 9h.

Merci de votre participation et prenez soin de vous.